



SOCIÉTÉ CIVILE DES PRODUCTEURS
PHONOGRAPHIQUES

COMMUNIQUE

Le 12 mars 2018

LE BUDGET D'AIDES DE LA SCPP AUGMENTE DE 18%

Le conseil d'administration de la SCPP a adopté un budget d'aides à la création de près de 19 millions d'euros, en augmentation de près de 18 % par rapport au budget de 2017.

Cette augmentation provient essentiellement de l'utilisation de sommes provenant de la rémunération équitable qui n'ont pu être répartie à leurs ayants droit à l'issue de plusieurs années de travail d'identification des phonogrammes figurant sur les relevés des exploitants, soit parce que les informations des relevés n'ont pas permis d'identifier le phonogramme, soit parce que l'ayant droit du phonogramme n'a pu être identifié, soit parce que les sommes n'ont pu être mise en paiement (ayant droit disparu, factures non émises).

Sous réserve des évolutions des perceptions de la rémunération pour copie privée, la SCPP espère pouvoir maintenir ce niveau d'aides pendant au moins 3 ans.

Informations presse : SCPP - Anouchka Roggeman - 06 61 89 59 63 - anouchka.roggeman@scpp.fr

*La **SCPP, société civile des producteurs phonographiques**, est une société de perception et de répartition des rémunérations perçues pour le compte de ses membres auprès des utilisateurs de phonogrammes et de vidéomusiques. Près de 2 650 producteurs de musique sont actuellement membres de la SCPP, qui réunit de nombreux producteurs indépendants et les sociétés internationales comme Sony, Universal et Warner. Aussi, la SCPP défend les droits de ses membres, lutte contre la piraterie et aide la création musicale. www.scpp.fr @scppinfo #scpp*